h e t s
Haute école de travail social
Genève
Filière Psychomotricité

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland

Plan d'études cadre Upgrade académique Psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Module 3 : Veille et actualisation scientifique 2026-2027

Code : T.PMUA.SO354.M3.F.26 **Type de formation : Master**

Niveau : module de base **Type :** module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1ere année Upgrade académique - MScPM

2. Organisation

Crédits ECTS : 2 **Langue principale d'enseignement :** Français

3. Prérequis

Aucun

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module est centré sur la participation à un événement scientifique (colloque, journée scientifique ou conférence) en lien avec la psychomotricité. Il vise à permettre aux étudiant·es de sélectionner un événement scientifique en lien avec la psychomotricité et qui actualise les connaissances au vu des résultats de la recherche.

Objectifs d'apprentissage du module :

À l'issue du module, l'étudiant·e est en mesure de :

- Sélectionner un événement scientifique pertinent et s'y inscrire de manière proactive ;
- Observer, analyser et synthétiser de manière critique plusieurs communications scientifiques ;
- Produire un compte rendu structuré sous forme de présentation orale et transférable pour la pratique professionnelle ;
- Actualiser ses connaissances en lien avec l'évolution des pratiques et des recherches en psychomotricité.

Compétences cibles[1] :

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles.

[1] Se référer au profil de compétences du Programme d'Upgrade académique pour l'obtention du titre de MSc HES-SO en Psychomotricité, p. 4.

3D : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société.

6A : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques ;

6B : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés ;

6C : Représenter la psychomotricité en tant que spécialiste dans des projets institutionnels, scientifiques ou sociaux.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module 3 « Veille et actualisation scientifique » s'organise autour du choix, de la participation active et du transfert des apports d'un événement scientifique vers la pratique professionnelle.

Présentation du module et exigences

Préparation et sélection

- Veille et choix de l'événement scientifique.
- Démarches d'inscription.
- Définition d'objectifs personnels de participation.

Participation active

- Participation à un colloque, une journée scientifique ou un ensemble de conférences, à hauteur de 8h minimum et 24 h maximum.
- Analyse et synthèse critiques de communications (au moins trois interventions).
- Prises de notes structurées, collecte de matériaux et de supports.

Intégration

- Présentation orale et animation d'un temps de débat sur la thématique de l'événement scientifique.
- Analyse et présentation des implications pour la pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation sommative consiste en :

Une présentation orale (20 min) ainsi qu'un temps d'échange que l'étudiant·e doit animer (40 min). La présentation est fondée sur la participation à un colloque ou une journée scientifique et met en évidence la capacité de l'étudiant·e à analyser, synthétiser et transférer de manière critique les contenus de l'événement vers sa pratique professionnelle. L'étudiant·e animera ensuite un temps d'échange et de débat avec ses collègues, permettant un transfert en collectivité.

Le module est validé par une note suffisante entre A et E à l'évaluation sommative. Les modalités d'évaluation sont communiquées au début du module à travers le protocole d'évaluation.

La présence et l'implication à l'ensemble des actes de formation du module sont requises pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

La présence à l'événement scientifique est validée par la présentation d'une attestation de participation. La participation aux évaluations est obligatoire, conformément à l'article 24 al.1 du Règlement d'études des filières bachelor et master de la HETS – Genève. En cas d'absence justifiée le jour de l'examen, la ou les personnes absentes reçoivent une convocation pour une passation individuelle ultérieure.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

6. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, il ou elle est informé·e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant·e qui obtient la note F (insuffisant) à l'évaluation doit la répéter. La répétition est définie par la coordinatrice du module et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant·e est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Remarques

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliciter leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > Référencer les outils IA
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles — ordinaires ou sensibles — les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

8. Bibliographie

Les articles à lire et les bibliographies fournis par les conférenciers·ères peuvent venir enrichir les présentations visant à valider le module.

9. Enseignant·es

Gemma Gebrael Matta, Céline Schöpfer

Coordinatrice du module : Céline Schöpfer

Descriptif validé par la responsable de filière, le 12 octobre 2026